



Association  
des **Denturologistes**  
du Québec

# RÉGIME CANADIEN **DE SOINS DENTAIRES** **RENOUVELLEMENT**

## **DATES IMPORTANTES:**

**1er juin 2025** : Date limite de renouvellement pour éviter toute interruption de couverture.

**30 juin 2025** : Fin de la période de couverture pour les personnes admissibles en 2024.

### **Quand effectuer une demande de renouvellement?**

Dès maintenant, à condition d'avoir :

- Rempli sa déclaration de revenus pour l'année 2024.
- Reçu son avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada.

## **CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RENOUVELLEMENT**

- Si le patient n'a pas fait de demande de renouvellement ou n'est plus admissible, **toute mise en bouche effectuée après le 30 juin 2025 ne sera pas remboursée.**
- Si la demande de renouvellement est effectuée après la date limite du 1er juin 2025, il y aura une période d'interruption de couverture.
- Si le patient reste admissible, la couverture recommencera, mais les soins reçus pendant la période d'interruption ne seront pas couverts ni remboursés rétroactivement.

**DÉCOUVREZ COMMENT RENOUVELER VOTRE COUVERTURE AU  
RCSD AVANT LE 1ER JUIN 2025 POUR ÉVITER UNE ÉVENTUELLE  
INTERRUPTION DE SERVICES.**

**[CLIQUEZ ICI](#)**

